

*Notre nourriture menacée par la confiscation des semences...*

## ***...LIBERONS les semences paysannes et fermieres!***



Nous exigeons

### **l'abrogation de la loi sur les Certificats d'obtention végétale du 8 décembre 2011**

1) à l'occasion du colloque organisé à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'UPOV par le Ministère de l'Agriculture, l'Inra et le Gnis, le

**Mercredi 1er février 2012**

**Amphithéâtre de la Société Nationale d'Horticulture de France, 84 rue de Grenelle, Paris 7<sup>e</sup>,  
de 9 h 30 à 17 h**

Autant la convention Upov d'il y a cinquante an (1961) qui se contentait de protéger la production et la commercialisation des semences industrielles pouvait se comprendre, autant la convention de 1991 et la loi française de 2011 qui s'attaquent aussi à la reproduction des semences par les paysans sont iniques et inacceptables. L'engagement d'un institut de recherche public et du gouvernement aux côtés du Gnis pour interdire ou entraver le principe fondateur de l'agriculture qui consiste à ressemer librement le grain récolté n'est pas acceptable !

Les inscriptions sont obligatoires. **Nous vous appelons à vous inscrire massivement :**

[https://colloque.inra.fr/cinquantenaire\\_cov](https://colloque.inra.fr/cinquantenaire_cov)

**et à nous faire savoir si votre inscription est confirmée ou si elle ne l'est pas** en envoyant un mail aux adresses suivantes :

[anne-charlotte@semencespaysannes.org](mailto:anne-charlotte@semencespaysannes.org)

[michel.metz5@gmail.com](mailto:michel.metz5@gmail.com)

En fonction du nombre d'inscription acceptées et/ou refusées, nous indiquerons dans un prochain message comment manifester notre opposition

2) nous appelons à faire voter par vos chambre d'agriculture, conseil municipaux, généraux ou régionaux, des motions ou des vœux demandant l'abrogation de la loi sur les obtentions végétales et à demander à vos élus nationaux de s'engager à abroger cette loi dès que possible, voir modèles sur le lien suivant :

<http://www.semonslabiodiversite.com/?cat=13>

et à envoyer une copie des motions, vœux ou engagements signés aux adresses suivantes :  
[anne-charlotte@semencespaysannes.org](mailto:anne-charlotte@semencespaysannes.org)  
[michel.metz5@gmail.com](mailto:michel.metz5@gmail.com)

Que l'année 2012 soit celle de la reconnaissance des droits des paysans, des jardiniers et des artisans semenciers par la libération des semences paysannes et fermières !

## ***Campagne pour ... « ...une loi de reconnaissance positive des droits des agriculteurs sur les semences »***

*Cette campagne est menée à l'initiative de : Agir pour l'environnement, les Amis de la Terre, Artisan du Monde, ASPRO PNPP, ATTAC., Chrétiens dans le Monde Rural, Confédération paysanne, Coordination Nationale de Défense des Semences Fermières, Croqueurs de carottes, Demeter France, Fédération Nationale des Agriculteurs Biologiques, Fondation Sciences citoyennes, Générations Futures, Minga, Mouvement d'Agriculture Biodynamique, Nature & Progrès, OGM Dangers, Réseau Semences Paysannes*

*Pour plus d'informations, consultez le site [www.semonslabiodiversite.com](http://www.semonslabiodiversite.com)*

**Le Ministère de l'Agriculture, l'Inra et le Gnis ont le plaisir de vous inviter, le mercredi 1er février 2012, à partir de 9h00, au colloque organisé à l'occasion du 50ème anniversaire de la création du COV (Certificat d'Obtention Végétale).**

*Les interventions en matinée* rappelleront l'élaboration de ce mode de propriété intellectuelle, et souligneront son apport pour encourager l'innovation variétale et partager le progrès génétique, tant en France qu'au niveau européen et international.

*Les échanges de l'après-midi* seront consacrés aux réflexions sur l'orientation du progrès génétique et de l'innovation variétale au service des systèmes de production agricole durables et sur l'évolution de ce mode de propriété en lien avec les évolutions technologiques.

Inscrivez-vous dès maintenant [https://colloque.inra.fr/cinquantenaire\\_cov](https://colloque.inra.fr/cinquantenaire_cov), le nombre de places étant limité

